



Plan d'intervention

Modèle d'intervention clinique (MIC) PGTM -

Prescription et utilisation du rituximab en traitement d'entretien du lymphome folliculaire dans les CHU du Québec

Contexte : Mettre en place des actions concertées provinciales (interventions précises) sur la prescription et l'utilisation du rituximab en traitement d'entretien du lymphome folliculaire. Implanter des mesures communes aux 5 CHU du Québec (un MIC rituximab PGTM).

La décision de la table des chefs du PGTM suite au rapport *Rituximab (RituxanMD) dans le traitement de maintien des patients ayant un lymphome non hodgkinien de type folliculaire* :

Privilégier la posologie de 375 mg/m² aux 3 mois en traitement d'entretien du lymphome folliculaire suite à une première ligne de traitement ou suite à un traitement pour une maladie récidivante ou réfractaire. Les patients devront avoir répondu (réponse complète ou partielle) à un traitement d'induction et devront avoir un score du statut de performance (ECOG) ≥ 2 et une espérance de vie d'au moins 6 mois.

Objectif : Sensibiliser les prescripteurs (s'il y a lieu) afin d'administrer le rituximab en traitement d'entretien aux 3 mois dans les CHU du Québec.

Mesures d'intervention : Il revient à chaque milieu de prioriser l'une ou l'autre des interventions et de déterminer les interventions qui s'appliquent à la situation dans le CHU.

Échéancier pour l'implantation des mesures : dans les ___ mois à partir du mois de _____. Une mise au point aura lieu au printemps 2014.

Plan d'intervention sur le MIC rituximab du PGTM :

- 1. Objectiver l'utilisation actuelle dans chacun des CHU.**
Revoir les dossiers de rituximab en traitement d'entretien des 12 derniers mois (septembre 2012 à septembre 2013) afin de voir le nombre de patients et la posologie utilisé chez ces patients à l'aide de la saisie d'information des logiciels de pharmacie puis consultation des dossiers cliniques si besoin.
- 2. Chiffrer le potentiel d'économie dans chacun des CHU.**
- 3. Présenter la recommandation et/ou les résultats des 12 derniers mois au sous-comité d'oncologie (lorsqu'applicable) et au Comité de pharmacologie.**
- 4. Faire circuler via le Comité de pharmacologie un mémo de rappel sous la forme d'un bulletin détaillant la recommandation du PGTM.**
- 5. Procéder à la création d'une ordonnance préimprimée encadrant la prescription du traitement d'entretien au rituximab.**
- 6. Effectuer une étude post-intervention, sous la forme d'une revue d'utilisation, qui permettrait d'évaluer l'acceptabilité de la mesure et sa mise en application.**
- 7. Post-RUM, si nécessaire, envoyer un document écrit sous la forme d'un rapport personnalisé aux médecins-prescripteurs rappelant la recommandation du PGTM.**
Rencontrer le personnel du département d'hémo-oncologie pour discuter de la posologie privilégiée.

Le pGTM est une initiative des cinq centres hospitaliers universitaires du Québec